

Procès verbal du Conseil d'école du 2 février 2017

FCPE Mme NEVES Mme AUDOUSSET Mme BIDA Mme FAVERIE

Mme LE MENE : absente excusée

API Mme MARMIER M MORAES Mme GRAFFIN

Mme OUVRARD : absente excusée

PEEP Mme MARY Mme SALIOU Mme LAHACHE Mme CAYOL Mme KECHTA Mme DOMINGUES
Mme KLOSS Mme DAGUENEAU

Représentant municipal : M LAUNAY

DDEN : M DUGUET

Enseignants : Mme SCHIRM Mme FUSEY Mme KULHMANN Mme DEBRAY Mme LOVIGHI Mme
DUMOULIN Mme VAMOS Mme AUSTRUY Mme HAPULAT Mme RAT Mme FAVIER Mme PICHON
Mme FIOR Mme DUGIED Mme GIROUX Mme SCHMITT Mme ROBERT Mme ROMBI Mme
BALLESTRA Mme Mme PELLETIER

Ordre du jour

Préambule

- PPMS du 6 décembre : informations
 - Classes de découverte : informations
 - Théâtre/fête d'école/objet : information/propositions parentales
 - Temps périscolaires et municipaux : mise en sécurité de l'école
mise en accessibilité de l'école/travaux programmés
propreté des toilettes (qui laisserait encore à désirer)
mise à disposition du réfectoire pour les temps de goûter
- lors des temps froids
- Fournitures scolaires, achats groupés : suggestions parentales
 - Etudes, bilan intermédiaire : informations

La séance est ouverte à 18 h 32.

Comme évoqué lors de la réunion de directeurs du 14 novembre, Monsieur l'Inspecteur a demandé à chaque directeur de rappeler que le conseil d'école s'inscrit dans un cadre institutionnel. C'est l'ordre du jour diligenté par le directeur qui doit être respecté : pas plus, pas moins. Le directeur n'autorise pas autre chose. On ne transgresse pas le cadre. Cela concerne tous les membres du conseil.

Information : prochain conseil le 23 mai 2017

PPMS (plan particulier de mise en sûreté) du 6 décembre : informations

Pour les écoles de Saint-Maur, la 7^{ème} circonscription a programmé l'exercice attentat intrusion le 6 décembre.

En amont, l'équipe pédagogique s'est réunie pour préparer cet exercice comme elle l'a fait aussi le temps de la pause méridienne du 6 pour dresser les bilans qui lui étaient demandés.

La phase préparatoire mettait l'accent sur :

- une stratégie pour que le directeur puisse avertir tous les adultes du déclenchement de l'alerte
- la sensibilisation préalable et renforcée des élèves sur le développement de l'exercice et des consignes à respecter

Après l'exercice, l'équipe a eu à remplir :

- Une grille retour d'expérience
- Une fiche de recensement des informations
- Un questionnaire en ligne
- Une main courante

La Directrice a choisi pour l'école une durée de 50 minutes.

Dans l'ensemble, du CP à l'ULIS, les enfants ont bien joué « le jeu ». Ils ont été très impliqués. Dans certaines classes, des enfants avaient reçu, en amont, des consignes, comme tirer un rideau, éteindre la lumière...qui ont permis à la classe d'être prête en quelques secondes.

Tous les enseignants soulignent leur implication, le fait que, majoritairement, cela s'est passé dans le calme. Les consignes ont été appliquées plutôt avec sérénité. L'exercice a été bien perçu.

Toujours majoritairement, les enseignants précisent que l'entraînement, la préparation en amont ont facilité l'exercice.

Bien entendu, des préconisations ont été données lors du passage, en septembre, de l'audit de sécurité mené avec le brigadier Breton de la police nationale le 8 septembre mais qu'on ne divulgue pas pour des raisons évidentes de sécurité et du respect de la confidentialité.

Par ailleurs, le guide des parents était en ligne et l'adresse avait été diffusée. Ce guide indiquait aux parents les tenants et les aboutissants.

Un parent élu FCPE demande si, en dehors des réactions des enfants explicitées ci-dessus, tout est fonctionnel face à une réelle intrusion. Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, l'école ne peut répondre à cette interrogation.

. Un parent élu API demande si les enfants avaient été prévenus que c'était un exercice. En effet, les enfants en avaient été informés. Il demande si les moyens d'alerte ont bien été fournis.

Mme la directrice précise que la corne de brume n'est plus souhaitée, que l'éducation nationale préconise l'utilisation du portable personnel.

Classes de découverte : informations

- ✓ Du 20 au 24 février, la classe de CM2A se rendra à Blois, pour un séjour à dominante géographique . Les enfants effectueront une randonnée dans la ville sur les traces de la marine de Loire, évoqueront les paysages de Loire, parleront du développement et de la gestion des risques, observeront les oiseaux au parc des Mées, visiteront le château de Blois...
- ✓ Du 24 au 28 avril, les classes de CM2B et CM2C se rendront dans le Puy de Dôme, à la Bourboule, pour un séjour à dominante scientifique. Elles visiteront le parc de Vulcania, s'intéresseront aux volcans, aux minéraux, aux perlites. Les élèves découvriront la chaîne des puys. Pour support, ils utiliseront, avant, pendant et après, un carnet de bord.

Un représentant élu FCPE demande comment les parents seraient avertis en cas d'événements majeurs qui se produiraient pendant les vacances scolaires et qui modifieraient le plan Vigipirate, car une classe part directement à la rentrée des vacances de février.

L'école explique que les dates ne relèvent pas des enseignants. Celles-ci sont établies par Cap monde et la 7^{ème} circonscription. Les enseignants, eux, choisissent le thème et le lieu parmi les propositions datées.

Mme la Directrice ne peut apporter de réponse à l'interrogation soulevée.

Théâtre/fête d'école/objet : information/propositions parentales

- ✓ La mairie a octroyé le théâtre le 19 juin.

L'école remercie la municipalité.

Un parent élu FCPE demande si toutes les classes de la Pie vont faire un spectacle.

Des précisions seront données lors du dernier conseil d'école.

Les enseignants précisent néanmoins que les parents seront sollicités pour aider à surveiller l'entrée du théâtre.

- ✓ Fête d'école

Pour mémoire, rappel du cadre.

Les parents, une association..bien entendu, peuvent l'organiser, hors temps scolaire, en respectant toutes les règles y compris celles occasionnées par vigipirate. Les enfants sont alors sous la responsabilité de leurs parents.

Il faut avertir la préfecture de cette manifestation et solliciter la mairie pour l'occupation des locaux. Prévoir deux bons mois en amont.

Les représentants des parents élus API demandent, s'ils arrivent à mobiliser un nombre suffisant de parents volontaires pour organiser cette fête qu'ils proposeraient de manière préférentielle le 24 juin de 10 à 13 heures, si :

- la coopérative peut prendre en charge la partie assurance ?
- si les enseignants seraient volontaires pour aider à l'organisation, la tenue de stands ?

-L'OCCE va être contacté quant à la prise en charge de l'assurance par la coopérative de l'école.

- Mme la directrice rappelle que depuis 2 ans, sont organisées les écolades, une fête d'école qui rassemblent tous les enfants, sous la direction de l'équipe pédagogique, et ceci afin de ne pas priver les élèves, depuis que le plan vigipirate s'est accentué..

Les parents débattent autour de la possibilité de réunir assez de parents pour organiser cette fête et assurer la sécurité des enfants et des parents. Un parent élu API argumente au profit d'une fête où les enfants peuvent percevoir les enseignants autrement.

Concernant leur participation, les enseignants souhaitent en parler ensemble d'abord.

Il sera exclu de faire une fête élémentaire – maternelle, pour des raisons de sécurité.

Certains soulignent que, dans ce cas de figure, Il sera nécessaire de filtrer les adultes lorsqu'ils viendront apporter des préparatifs pour la fête, en amont.

Monsieur le représentant municipal rappelle qu'il Il faudra respecter les préconisations de la préfecture, explique le filtrage de la voie publique et des entrées. Cela mobilise toujours un grand nombre d'adultes.

De plus, il faut fournir des documents administratifs à la mairie pour validation. Puis la préfecture doit valider les documents pour que l'autorisation de l'évènement soit accordée.

✓ « objet »

Les représentants des parents élus FCPE demandent si l'école est intéressée par la reconduction d'un objet décoratif à proposer aux familles (torchon, sac..) et, auquel cas, lequel.

Mme ROBERT, mandataire de la coopérative d'école auprès de l'OCCE précise que, l'année scolaire dernière, les profits ont été moindres que les années précédentes car il avait été décidé de vendre le torchon à un prix inférieur à celui préconisé.

Les enseignants apporteront une réponse rapide après les congés de février. Si jamais un choix est opéré, il convient de le faire plus tôt que les autres années.

Temps périscolaires et municipaux :

✓ **mise en sécurité de l'école**

Mme la directrice demande si des alarmes différenciées vont être installées . Il s'agit là d'une demande récurrente.

Monsieur le représentant municipal dit que la mise en place de telles alarmes va probablement entrer dans le cadre d'un appel d'offres.

Mme la directrice souligne la vacuité entre chacun des barreaux la grille bordant l'école , donnant sur la rue .

Monsieur le représentant municipal précise que, suite aux audits de sécurité, des préconisations de la part de Monsieur l'Inspecteur ont été faites quant aux équipements des locaux (alarmes, opacification....). Si elles concernent l'ensemble des établissements de Saint Maur et, donc, représente un volume certain, cela entre dans le cadre des appels d'offre. Il précise que des investissements importants ont été budgétés pour les prochaines années, pour les écoles de Saint Maur.

Un parent demande ce qu'il en est quant aux préconisations ne concernant qu'une seule école (et non pas l'ensemble des écoles). Monsieur le représentant municipal informe les parents que ce n'est qu'après le recensement des besoins qu'il sera décidé si cela entre dans le cadre d'un appel d'offres ou pas.

Les préconisations incluent par exemple la pose de visiophones. Les parents demandent les délais. Il leur est répondu qu'il faut suivre la procédure d'appel d'offres Plusieurs mois pourraient être nécessaires.

Un parent élu PEEP demande si les préconisations ne nécessitant pas d'appels d'offres seront mises en chantier plus rapidement . Certains travaux seront réalisés lors des travaux de cet été, si cela est possible.

Une enseignante demande pourquoi simplement la rue n'est pas fermée aux heures de sortie des élèves, comme cela est déjà fait dans d'autres communes.

Monsieur le représentant municipal rappelle qu'un bus de la RATP emprunte cette rue. Il prend note de cette demande.

Une étude avait été effectuée pour changer le lieu de sortie des élèves. Cependant ce projet ne remporte pas l'adhésion de tous. Ce point sera évoqué entre les enseignants.

✓ **mise en accessibilité de l'école/travaux programmés**

Dans le cadre de la mise en conformité avec la réglementation accessibilité liée aux handicaps dans les établissements scolaires, des travaux auront lieu durant l'année 2017. Ceci dans le but d'améliorer la qualité de l'accueil de toute personne handicapée ou à mobilité réduite et faire qu'elle puisse accéder au bâtiment.

Le début des travaux est envisagé dans un premier temps, si possible, pendant les congés de Printemps (en tenant compte des ouvertures de l'accueil de loisirs) puis sur les périodes de congés

d'été de juillet à août 2017, enfin, si besoin est, en fonction des ouvertures des accueils de loisirs durant les prochaines vacances de la Toussaint et Noël. Ils comprendront entre autre les points suivants :

- Mise en place d'un visiophone à l'entrée des PMR. L'accès des PMR se fera dans la petite allée qui mène à la restauration.
- Réfection des sanitaires avec la création d'un sanitaire PMR (Personne à Mobilité Réduite)
- Signalétiques et peintures pour aider les personnes avec une déficience visuelle.
- Création d'un ascenseur
- Réfection de la cour (remise à niveau/suppression des marches)
- Reprise de la rampe intérieure menant au réfectoire.

Tous les participants au conseil demandent la plantation d'arbres supplémentaires lors de la réfection des cours. Depuis des années, comme les procès-verbaux le mentionnent, la mairie s'est engagée en précisant que ces nouvelles plantations seraient effectives lors d'une réfection totale. C'est donc le cas. Il faut donc prévoir les arbres dans ce plan.

Les interventions de rénovation ou de modification de l'existant ne seront pas considérées comme prioritaires. Néanmoins, l'ensemble des demandes (salle d'arts ménagers, remplacement des huisseries, création d'un auvent, embellissement, isolation du réfectoire...) ont été enregistrées dans le cadre des futurs travaux qui auront lieu cet été. Ils seront réalisés sous réserve de budget.

Un parent élu API demande de préciser ce qui est prévu pour les personnes malvoyantes.

Monsieur le DDEN informe qu'une délégation des DDEN a saisi le préfet car la devise républicaine n'est pas inscrite au fronton de l'école. Il manque aussi le nom des écoles sur les frontons.

Lors des travaux de la mise en accessibilité, il sera décidé de la possibilité ou non de procéder aux travaux de rénovation.

Concernant les travaux, une enseignante demande si l'installation des TNI pour les classes de CE1 et CP qui en sont encore dépourvues fait partie de ce qui recevra une enveloppe budgétaire.

✓ **propreté des toilettes (qui laisserait encore à désirer)**

Mme AOUDAY, chef de secteur, a conçu un planning qui impose aux agents de service, un nettoyage 3 fois par jour, avant 10h00, vers 15h00 et avant 18h00.

Par contre, aucun nettoyage n'est possible entre 10 et 14 heures, les agents devant être en restauration.

Monsieur le représentant municipal annonce lui, un empêchement de 10h à 15h.

Il souligne que certains enfants ont écrit des mots grossiers sur les tableaux de passage.

Un parent souligne que le péricolaire a sensibilisé les élèves sur l'utilisation appropriée des toilettes (respecter les autres élèves).

Il est suggéré de poursuivre et approfondir la sensibilisation des élèves.

Mme la Directrice annonce que des dessins ou mots grossiers sont parfaitement intolérables.

Un parent élu PEEP suggère de relayer auprès des parents les photos prises des toilettes souillées.

✓ **Mise à disposition du réfectoire pour les temps de goûter lors des temps froids**

Les représentants des parents élus PEEP sont à l'origine de cette demande.

Monsieur le représentant municipal rappelle que les 2 préaux sont mis à disposition pour le goûter de l'étude et celui de la garderie municipale de 16 heures jusqu'à 16h30.

Les parents rappellent que les enfants goûtent assis par terre et que leur demande concerne les temps froids ou pluvieux. Les conditions d'hygiène ne sont pas acceptables.

Mettre à disposition le réfectoire implique qu'un des préaux ne pourra être utilisé car la personne ne pourra nettoyer le préau + le réfectoire. En maternelle, les élèves goûtent dans le réfectoire. Il est proposé de remplacer le préau utilisé par l'étude par le réfectoire.

Une enseignante précise que les préaux sont utilisés pour les séances d'EPS. On ne peut donc y installer de multiples bancs et chaises qu'il faudrait déplacer à chaque fois.

Par ailleurs, M BOURDEN (CVE) a souligné que cela était à l'étude.

Fournitures scolaires, achats groupés : suggestions parentales

Pour mémoire, ce point avait été évoqué lors du conseil d'école du 17 mai 2016.

Les représentants des parents élus API souhaitent reconduire l'achat groupé des fournitures scolaires, comme les précédentes années.

Comme cela avait été précisé déjà lors du 3^{ème} conseil d'école ordinaire de l'année scolaire 2015-2016, le directeur d'école se doit d'engager autant que faire se peut des achats groupés en lien avec les associations de parents, de limiter et d'harmoniser les demandes des enseignants, d'organiser un échelonnement des achats.

Concernant la distribution, les parents souhaiteraient connaître si elle pourrait être assurée par les enseignants, sachant que les pochettes seraient déposées dans chacune des classes. Les enseignants acceptent.

Si cela n'était pas possible, les parents solliciteraient la mairie pour l'utilisation d'un préau un soir.

- **Etudes, bilan intermédiaire : informations**

Les représentants de parents élus API mentionnent que des parents ont signalé certaines difficultés des enfants à travailler au sein de groupes surchargés et bruyants. Le suivi ne serait par toujours effectué.

Par ailleurs, ils souhaiteraient connaître les axes d'amélioration prévus par l'IFAC pour pallier à cela.

- Pour répondre à cette dernière interrogation, l'IFAC, à l'heure actuelle, n'a fait part de rien.
- Les enseignantes référentes précisent que l'IFAC ne prend pas en compte l'aspect pédagogique. L'IFAC est une gestion administrative et financière.
- Les enseignants effectuant les études cette année scolaire, soulignent a contrario, qu'elles ne sont pas surchargées quant au nombre d'enfants (une vingtaine d'élèves par étude). Il n'y a pas de changement – à part une ou 2 personnes- quant au personnel qui surveille l'étude.
L'accent est mis sur les CP et CE1, mais les enseignantes vérifient que tous les élèves aient effectué leur travail.

Une différence, déjà rappelée au cours du 1^{er} conseil, concerne le profil des adultes effectuant les études ; Il ne s'agit plus uniquement d'enseignants de l'école.

Par ailleurs, il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'études dirigées mais d'études surveillées.

Les personnes extérieures à l'école qui assurent l'étude entrent dans l'école à 16h00 lors de l'ouverture des portes.

42% des familles paient en ligne, et 32% s'inscrivent en ligne. L'IFAC souhaiterait augmenter le taux des familles qui utilisent internet. Un parent souligne que la réservation par papier est plus souple en cas de choix parentaux de périodes plus courtes.

Un représentant élu API demande si des assemblées générales sont prévues car les parents sont des adhérents.

Il semblerait que le statut de l'IFAC soit particulier et qu'il n'y ait pas d'assemblée générale prévue. Il y a un conseil d'administration.

Monsieur le DDEN remet à Mme la Directrice une affiche plastifiée de la charte de la Laïcité, expliquant sa provenance.

La séance est levée à 20 heures 35.

Fait à Saint-Maur, le 03-02-2017

Mme KUHLMANN, secrétaire de séance

Mme Giroux, présidente

